

## Compte rendu de réunion

**Objet : Réunion annuelle AVH/GIHP/ATB**

**Date : 10/11/2011**

**Participants: J. BOUILLAUD (GIHP) / JF. PUJOL (AVH) / D. LAGES (AVH) / M. LE BRUCHEC / C. CLERBOUT / J. DOMERCQ / S. SOLDAN / S. GUILBERT-THOMAS**

**Excusés : T. DULUC / P. RODIER / L. VERNET / B. BALERDI / E. GUILLOTEAU / G. SIEURAC**

**Rédacteur : SGT**

**Diffusion : Participants + excusés + JL LABETOULE**

**Prochaines réunions :**

**Points clés de la réunion :**

- **Rencontre annuelle et échange spécifique dans le cadre du projet de mise en conformité des installations visées par les dispositions de la loi 2005-102 du 11 février 2005 relatives à l'accessibilité des personnes handicapées dans les ERP : échéances 2015**

Actions / Informations	Resp.	Délai	Report délai
<p><b>RAPPEL</b></p> <p>Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du partenariat mis en place avec les associations de PMR depuis plusieurs années, cette réunion annuelle ayant pour but de faire un point sur les actions déjà mises en œuvre et d'échanger sur d'éventuelles améliorations des services et infrastructures qui amélioreraient la sécurité et la qualité du service rendu au public PMR et à leurs accompagnants.</p> <p>En vue de la mise en conformité des installations aéroportuaires concernées par la mise en œuvre de la loi 2005-102 et de ses décrets d'application, SATB a souhaité en outre proposer à cette occasion un échange spécifique sur le sujet.</p> <p><b>ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUITE A LA DERNIERE REUNION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Commerces : les mobiliers de vente des nouveaux commerces sont aux normes. Les autres feront l'objet d'une mise en conformité au fur et à mesure de leurs réagencements.</li> <li>▪ Banques : tous les distributeurs de billets ont été remplacés et sont donc conformes, aussi bien en matière de visuel que d'accessibilité. Pour la fonction audio, les prises sont présentes mais pas forcément actives (mise en fonctionnement progressif prévu par le partenaire bancaire).</li> <li>▪ Comptoirs Vente : Au niveau des départs (1<sup>er</sup> étage), tous les comptoirs ont été remplacés et mis aux normes. En revanche, il n'est pas prévu de remplacer à court-terme les comptoirs « location de véhicules » au niveau des arrivées.</li> <li>▪ Assistance des passagers à l'embarquement sur des avions hors-contact : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un « Ambulift » est mis en œuvre par l'opérateur assurant la prestation d'assistance aux PMR, depuis quelques semaines (capacité : 2 fauteuils ou 1 brancard). Cet équipement a pour fonction de faciliter le transfert du passager PMR lorsque celui-ci n'est pas au contact.</li> <li>○ Fauteuils mécaniques : des fauteuils motorisés sont également utilisés depuis 2009. Le dispositif est maintenu, l'utilisation de l'un ou l'autre des équipements étant fonction de leurs disponibilités, de la position et taille de l'aéronef et du contexte particulier éventuel.</li> <li>○ Un bus de piste, avec rampe déroulante, est également en place pour les embarquements hors-contact.</li> </ul> </li> <li>▪ Lorsque l'avion est au contact, le passager est embarqué en toute logique par la passerelle.</li> <li>▪ Assistance aide à la marche : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des golfettes sont mises en place à l'intérieur de l'aérogare dans le Hall D aux arrivées et aux départs en zone réservée. Un chauffeur pourra accompagner jusqu'à 3 personnes dans la même golfette.</li> </ul> </li> </ul>		1 <sup>er</sup> trim. 2012	

- Des moyens d'aide à la marche (type mini-chariots où l'on peut déposer ses bagages) seront mis à la disposition des passagers également.

1<sup>er</sup> trim.  
2012

- Dans tous les cas, il est nécessaire de faire les demandes d'assistance lors de la réservation des billets d'avion pour bénéficier de ces moyens.

- Un comptoir d'accueil PMR dédié sera mis en place dans les prochains mois au niveau départs dans le Hall C, 1<sup>er</sup> étage.

1<sup>er</sup> trim.  
2012

### **PROCEDURE SPECIFIQUE AU POSTE D'INSPECTION FILTRAGE**

ATB est en discussion avec les autorités de police sur l'application actuelle de la procédure de traitement passager PMR au PIF. Ces discussions visent à préserver au maximum l'intégrité du passager tout en respectant les règles de sûreté.

Cette procédure prévoit :

- Pour les cas dits « légers », l'agent de sûreté demande au passager de se lever pour passer le portique ;
- Si le passager ne peut pas se lever entièrement, il est pratiqué une palpation en cabine de fouille directement sur le fauteuil ;
- Lors de cas dits « lourds », ne permettant pas la palpation, l'agent de sûreté remplira une fiche de renseignements avec vérification de l'identité de la personne et de la carte d'invalidité COTEREP afin de demander l'avis de la Police Aux Frontières .

Ces dispositions sont formalisées dans une procédure qu'il ne sera pas possible de transmettre aux associations pour des raisons de confidentialité. Ces mesures sont d'ores et déjà appliquées.

JLL

### **LOI 2005-102 : POINT PRIORITAIRE**

#### ACCESSIBILITE A L'AEROGARE

- A l'intérieur de l'aérogare :
  - Matérialisation du cheminement depuis l'entrée de l'aérogare jusqu'à la borne d'appel ou le futur bureau d'information : repères à mettre en place.
  - Une signalétique spécifique est demandée à l'intérieur de l'aérogare.
  - Tapis 7, niveau arrivées : il est demandé de matérialiser la présence des escaliers menant au tapis 7 et de rajouter de la luminosité.
- A l'extérieur de l'aérogare :
  - Signalétique : mise en place de signalétique depuis les parkings et les abribus vers l'aérogare.
  - Signalétique navettes P5/P6 et cheminement : il est demandé de rajouter une signalétique spécifique et visible de nuit pour ces navettes.

MLB

DIAGNOSTIC GENERAL

- SATB indique que l'ensemble des diagnostics requis par la loi 2005-102 ont été réalisés (organisme maître d'œuvre : APAVE).
- Il est acté de communiquer aux associations pour relecture la synthèse des préconisations pour avis sur la priorisation et commentaires additionnels. Cet avis sera instruit dans le cadre du dossier d'étude global.

CC

*VISITE DES INSTALLATIONS*

Il est proposé aux associations de faire une visite de l'aéroport (accès et aérogare) afin d'échanger sur les améliorations qui pourraient contribuer à un usage plus confortable des installations et services aéroportuaires par une personne à mobilité réduite.

CC/SGT

15/01/12

**SERVICES COMPLEMENTAIRES UTILES**

- Brochure d'accès à l'aérogare : les associations expriment leur souhait de bénéficier des informations d'accès à l'aérogare à l'avance. Cette information (en braille et en gros caractère pour ceux qui ne lisent pas le braille) pourrait être disponible non seulement sur le site Internet mais également sous forme de brochure mise à disposition dans les Mobibus.
- Mobibus : il est demandé d'informer Tisséo (Mobibus) de l'emplacement de la borne d'appel et du futur comptoir dédié. Aujourd'hui les arrêts se font sur demande, à n'importe quel endroit.
- Taxis : de la même manière, il est demandé d'informer les taxis.

PR/MLB

PR/MLB

PR/MLB